



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bilan du PRAPS 2018-2022

MAJ 10 février 2023

Direction de la Santé publique

PRAPS 2018-2022 :

- Chantier 1 : Structurer une offre spécialisée au service des personnes les plus démunies
- Chantier 2 : Favoriser l'accès au système de santé de droit commun des personnes en situation de précarité
- Chantier 3 : Consolider la démarche de prévention et de promotion de la santé pour les personnes en situation de précarité
- Chantier 4 : Accompagner les parcours de santé des personnes en situation de précarité

Chantier 1 : Structurer une offre spécialisée au service des personnes les plus démunies

Mise en œuvre des schémas cibles territoriales et les mesures du Ségur des inégalités

- Renforcement de l'offre sanitaire (points santé, PASS; EMPP) et médico-sociale (LHSS; ACT; LAM) dédiées aux populations ciblées dans le cadre du PRAPS
- Amélioration de la couverture territoriale
- Création de nouveaux types de structures médico-sociales : ACT «Hors les murs» ; équipes mobiles santé précarité (EMSP); équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)
- Expérimentations: médiation en santé, dispositifs «d'aller vers» etc.
- Développement des nouveaux dispositifs pour répondre aux problématiques de santé sans solutions auparavant: ACT « Un chez soi d'abord »; PASS dentaires

Chantier 1 : Structurer une offre spécialisée au service des personnes les plus démunies

Renforcement de l'offre santé précarité :

- Côte d'Armor :
 - Dispositif de médiation en santé pour les gens du voyage Itinérances
 - Extension du champ d'intervention de l'EMPP du CH Bon Sauveur sur le territoire de Lannion
 - Renforcement de l'EMPP de Saint-Brieuc, extension sur Lamballe
- Finistère :
 - Création d'une nouvelle EMPP à Morlaix
 - Extension du champ d'intervention de l'EMPP de QUIMPER sur Concarneau
 - Création d'un dispositif LAM à Brest (à vocation régionale)
 - Création d'un nouveau site ACT « un chez-soi d'abord » à Brest
 - Création d'un dispositif de médiation en santé à Brest

Chantier 1 : Structurer une offre spécialisée au service des personnes les plus démunies

Renforcement de l'offre santé précarité :

■ Ille-et-Vilaine :

- Création d'une PASS à Redon
- Création d'une EMPP à Redon et sur le secteur Vitré/Fougères
- Création d'un nouveau site ACT « un chez soi d'abord » à Rennes
- Création d'un dispositif médiation en santé à Rennes et Dol de Bretagne
- Dispositif de médiation en santé AGV 35 pour les gens du voyage
- Création de 2 PASS dentaire (Rennes et St. Malo)
- Déploiement d'une PASS « hors les murs » sur les territoires de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont St. Michel

■ Morbihan :

- Création des PASS dentaire à Lorient, Vannes et Pontivy
- Création d'un dispositif de médiation en santé à Vannes
- Mise en place des consultations dédiées pour les personnes migrantes précaires

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre de place des dispositifs médico-sociaux à destination des personnes en situation de précarité : du 1/01/2018 au 31/12/2022

	Places autorisées et installées au 1er/01/2018	Places autorisées et installées au 1er/01/2019	Places autorisées et installées au 1er/01/2020	Places autorisées et installées au 1er/01/2021	Places autorisées et installées au 31/12/22	Augmentation par rapport à 2021
ACT	52	56	67	67	124	+57
LHSS	38	38	42	42	67	+25
LAM	0	19	19	19	29	+10
ACT UCSA	0	0	0	0	155	+155
EMSP	0	0	0	0	4	+4
ESSIP	0	0	0	0	13	+13
ACT HLM	0	0	0	0	40	+40

Focus : évolution de l'offre des PASS et des Points de santé sur la durée du PRAPS 2018-2022 :

- Création d'une nouvelle PASS: Redon
- Création de 5 nouvelles PASS dentaires (Rennes, Lorient, Pontivy, Vannes, Saint-Malo)
- Création de PASS mobiles dans le cadre des dispositifs d'aller-vers :
 - GHBS à Lorient et l'intervention hors les murs de la PASS de Carhaix dans le dispositif Cob'Mobile géré par la FMT
- Création de 6 nouveaux Points de santé (Héol à Rennes, AMISEP - Vannes/Auray/Ploërmel, ADALEA- Pontivy et Loudéac)

	2018	2019	2020	2021	2022
PASS généralistes	14	15	15	15	15
PASS psychiatriques	3	3	3	3	3
PASS dentaires	0	0	2	2	5
PASS mobiles	0	0	0	1	2
Points de santé	8	8	8	11	13

Focus : évolution de l'offre EMPP, médiation en santé et SEC participatives sur la durée du PRAPS 2018-2022 :

- 3 nouvelles EMPP en Bretagne (Redon, Morlaix, Centre Bretagne)

- Création des dispositifs de médiation en santé :
 - Rôle de mise en lien entre les usagers et les acteurs
 - 8 dispositifs dont 3 structures d'exercice coordonné (l'ASVB, le Centre de santé du Blosne à Rennes et le Centre de santé Stétho'Scop à Hennebont) retenues pour une expérimentation nationale des structures d'exercice coordonné participatives mises en œuvre dans le cadre de la mesure 27 du Ségur.

	2018	2019	2020	2021	2022
EMPP	8	8	10	11	11
Médiation en santé	0	0	1	4	8

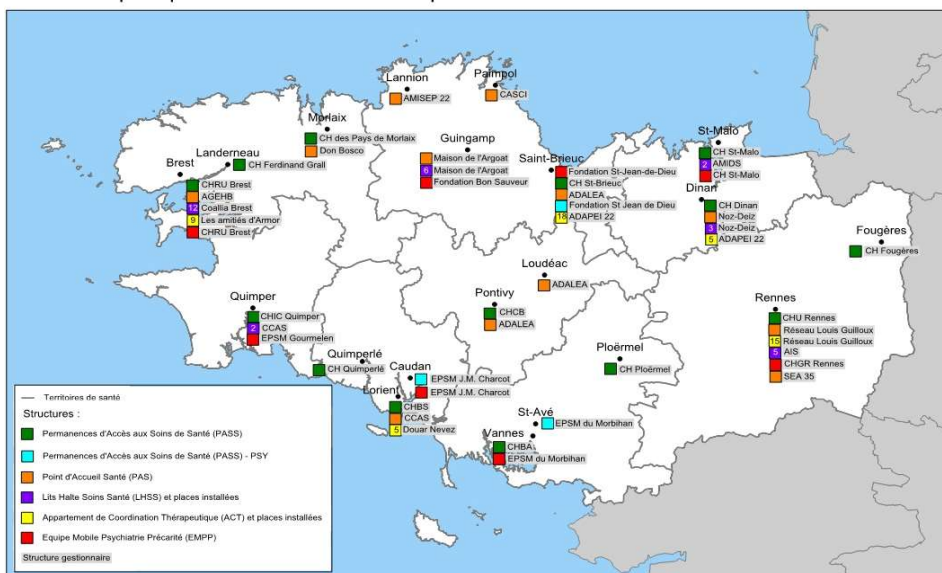
■ Expérimentations émergées dans le cadre de l'AMI/ISS

- Création d'un Centre de ressources en matière de santé des personnes en situation de précarité
(Fédération des acteurs de la solidarité)
- Dispositif mobile « MarSOINS » de prévention et de promotion de la santé (Association A VOS SOINS) –
territoires de Finistère Nord (Pays de Landerneau-Daoulas, Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime) et
Redon
- Centre de soins de santé mentale – Réseau Louis Guilloux – Rennes- Création d'une équipe
pluridisciplinaire composée en partie de professionnels issus de structures partenaires
(CD/CHGR/CMP/EMPP, associations...), qui proposera une évaluation et une prise en charge en santé
mentale à toute personne adulte et enfants dont la situation de précarité ne permet pas ou rend
difficile l'accès à l'offre de soins

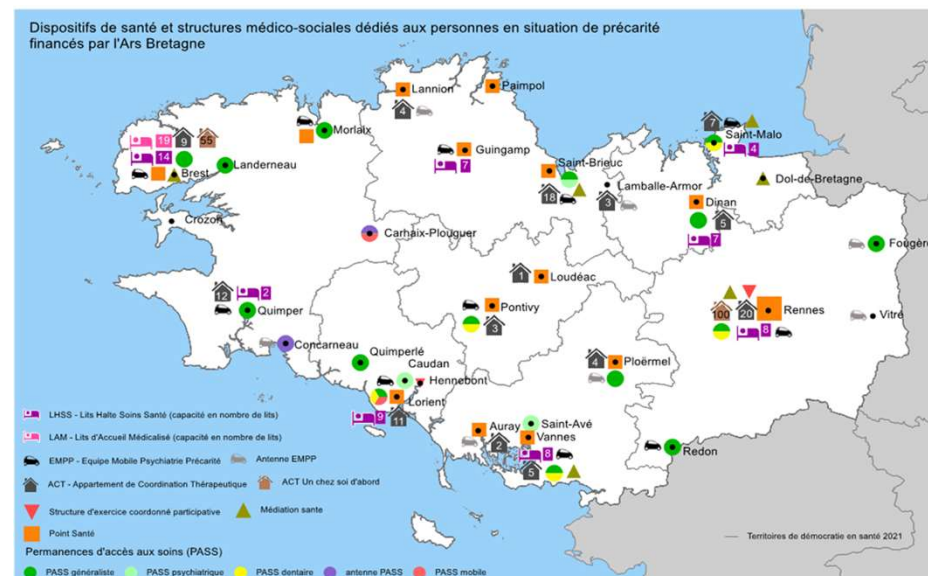
- **Renforcement de l'offre à destination des personnes migrantes précaires**
 - Mise en place des nouvelles consultations dédiées somatiques
 - Lorient- GHB
 - Vannes - CHBA
 - Mise en place des nouvelles consultations psychologiques
 - Pontivy – AHB
 - Vannes – EPSM du Morbihan
 - Lorient – EPSM JM Charcot
 - Rennes- RLG - le renforcement de la consultation psycho-sociale des migrants

Focus: cartographie de l'offre santé précarité : 2016 versus 2022

Structures pour personnes en situation de précarité



Source : FINESS au 01/01/2016 (LHSS, ACT), ARS Bretagne 01/01/2016 (PASS, PAS, EMPP)
 Réalisation ARS Bretagne, Août 2016
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique



Source : FINESS et ARS Bretagne (septembre 2022) - Réalisation : ARS Bretagne, septembre 2022
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique



Chantier 2 : Favoriser l'accès au système de santé de droit commun

- Mise en place du projet « Consultation et Interprétariat en Médecine générale (CIME) » pour faciliter l'accès aux soins primaires des migrants primo-arrivants.
 - 448 consultations programmées en 2021
- Développement des démarches d'aller-vers
 - Les dispositifs « d'aller-vers » proposent une réponse pertinente au non-recours aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité. Le PRAPS 2018-2022 a permis l'émergence de plusieurs dispositifs « d'allers-vers » :
 - Les ACT « un chez soi d'abord » et « hors les murs »
 - Les EMSP
 - Les ESSIP
 - Les points santé mobiles
 - Les MarSOINS
 - Les consultations avancées

Chantier 2 : Favoriser l'accès au système de santé de droit commun

Développement des démarches d'aller-vers

- Les ACT « un chez soi d'abord » :
 - Création en 2022 : 100 places à Rennes et 55 places à Brest
 - Proposer une solution de logement aux personnes sans-abris les plus vulnérables, présentant des maladies mentales sévères
 - Accompagnement pluridisciplinaire visant le rétablissement des personnes
 - Expérimentation en milieu rural dans les Côtes-d'Armor (attribution d'un site pérenne en 2023)

- Les ACT « hors les murs » :
 - Ouverts (40 places) en 2022 à Saint-Brieuc, Quimper, Carhaix et Pontivy
 - Dispositifs à destination des personnes en situation de précarité et souffrant de maladies chroniques
 - Accompagnement sur le lieu de vie des personnes

Chantier 2 : Favoriser l'accès au système de santé de droit commun

Développement des démarches d'aller-vers

- Les Equipes mobiles santé précarité (EMSP) :
 - Création en 2022 de 4 EMSP
 - Elles permettent d'aller à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou très démunies, là où elles vivent, et de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement dans une approche « d'aller-vers », quelle que soit leur situation administrative
 - Équipes pluridisciplinaires ayant pour missions l'éducation thérapeutique, la réalisation de bilan de santé et l'accompagnement global et adapté aux besoins des personnes accompagnées.
 - un rôle d'interface avec les acteurs du champ sanitaire, médico-social et social et rôle de médiation et de prise en charge globale pour favoriser l'orientation des personnes vers les établissements, services et professionnels adaptés.

- Les Equipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) :
 - Création en 2022 sur le Pays de l'ouest Cornouaille avec une capacité d'accueil de 13 places
 - Dispositifs médicaux-sociaux dispensant, sur prescription médicale, des soins infirmiers et des soins relationnels à des personnes en situation de grande précarité ou à des personnes très démunies.

Chantier 2 : Favoriser l'accès au système de santé de droit commun

Développement des démarches d'aller-vers

■ Point santé mobile :

- Camping-car se déplaçant à la rencontre des personnes précaires isolées du Centre Bretagne pour faire un bilan de leur état de santé, faire de la prévention et encourager le retour vers le système de soins de droit commun.
- Dispositif porté par l'association ADALEA.

■ MarSOINS :

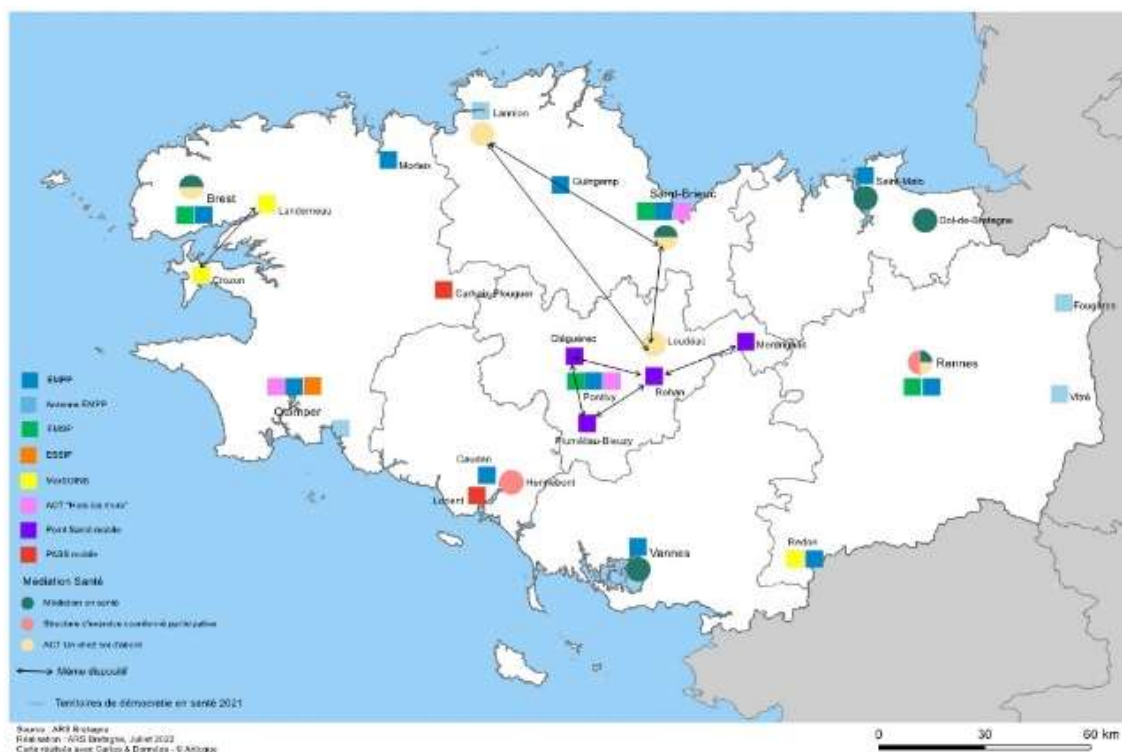
- Pays de Landerneau et de Crozon et dans le Pays de Redon : un camion équipé se déplace et des professionnels de santé proposent des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi que des dépistages gratuits.

■ Les consultations avancées :

- C'est le cas par exemple des PASS délocalisées dans les points santé ou des consultations avancées des CSAPA dans les structures d'hébergement.

Focus: cartographie des dispositifs « aller-vers » (juillet 2022)

Public précaire : dispositifs "Aller vers"



Chantier 3 : consolider la démarche de prévention et de promotion de la santé

- 13,4 % des financements en prévention et promotion de la santé de l'ARS – le deuxième plus important volet d'intervention
- Projet régional « Mois sans tabac » avec des actions portées en direction des personnes en situation de précarité;
- Projet Addictions et Précarité : «Accompagner les personnes en situation de précarité vers l'arrêt du tabac et des autres produits : former les professionnels qui accompagnent ces publics» co-piloté par l'Association Addictions France, la Fédération des acteurs de la solidarité, l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé et le Centre régional de référence des PASS et des EMPP : action de formation pour les professionnels afin d'accompagner les publics en précarité vers l'arrêt du tabac et d'autres produits.
- Démarrage du Programme TAPAJ (Lorient, Morlaix)

Chantier 4 : Accompagner les parcours de santé des personnes en situation précaire

- Mise en place des instances institutionnelles départementales
 - Elaboration d'actions communes et partage d'informations sur l'actualité de la santé précarité dans les territoires
 - Relance de réunion entre les instances dans chaque département afin de faire converger les stratégies institutionnelles et les plans pilotés par chaque institution.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention

Direction de la Santé publique